

Lettre circulaire de la COI n°3062
 (Disponible en anglais, français et espagnol)

IOC/VH/KE/KS
 30 octobre 2025

À : États membres de la COI (Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI)

C.c. : Délégués permanents/Missions d'observation auprès de l'UNESCO,
 Commissions nationales pour l'UNESCO dans les États membres de la COI
 Bureau de la COI
 Offices nationaux de statistiques
 Centres nationaux de données océanographiques de la COI et Unités de données associées

**Objet : Septième compilation annuelle des données au titre de l'indicateur
 14.3.1 relatif aux Objectifs de développement durable : Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs**

J'invite tous les États membres à contribuer à la collecte de données pour le rapport annuel au titre au titre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux Objectifs de développement durable (ODD) : *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs*. Cette décision fait suite à des lettres circulaires antérieures (la plus récente étant la lettre circulaire de la COI 3008 en 2024) publiées par la COI et constitue la septième compilation annuelle des données nationales permettant de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 14.3 de l'ODD « Réduire au minimum les effets de l'acidification des océans et y remédier, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ».

Les données soumises pour l'indicateur 14.3.1 de l'ODD doivent être validées en tant que contributions nationales. C'est pourquoi les États membres sont encouragés à soumettre leurs demandes par l'intermédiaire d'une agence nationale compétente, telle qu'un Centre national de données océanographiques, un bureau national de statistiques ou une agence similaire officiellement désignée par le pays. Les données transmises par les chercheurs ou les instituts ne peuvent être incluses que si elles ont été validées en tant que données nationales par les agences nationales compétentes.

La COI a développé un portail en ligne (<https://oa.iode.org/>) pour faciliter la transmission des données nationales. L'interface de soumission des données en ligne permet de télécharger des fichiers de données et de métadonnées en suivant la Méthodologie de l'indicateur 14.3.1. Le portail

Président	Vice-Présidents		
Yutaka MICHIDA, Prof. Envoyé spécial du Président pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques Université de Tokyo (Institut de Recherche sur l'atmosphère et l'océan) Kashiwanoha 5-1-5 2778564 Kashiwa JAPON	Mme Allison D. REED Chargée des affaires étrangères Département d'État des États-Unis Bureau des affaires océaniques et polaires Washington, DC USA	Capitaine Carlos ZUÑIGA ARAYA Directeur du Service hydrographique et océanographique de la Marine du Chili (SHOA) Casilla 324, Valparaíso, 237-0168 CHILI	Prof. Amr Zakaria HAMOUDA Président du Centre d'atténuation des risques marins (MHMC) Institut national de l'environnement et de la santé (INES) Océanographie et pêche (NOF) Qaitbay, Al-Anfoshi Alexandrie ÉGYPTE
Secrétaire exécutif	Dr Atanas PALAZOV Directeur par intérim, Professeur Institut d'Océanologie Académie bulgare des sciences 40 Parvi May Str. 9000 Varna BULGARIE	Dr Hansan PARK Chercheur principal, Corée Institut coréen des sciences et technologies océanographiques (KIOST) Directeur général du Centre de coopération en recherche marine entre la Corée et l'Indonésie 385, Haeyang-ro, Yeongdo-gu, Busan RÉPUBLIQUE DE CORÉE	
M. Vidar HELGESEN Commission océanographique intergouvernementale — UNESCO 7 Place de Fontenoy 75352 Paris Cedex 07 SP FRANCE			

de données facilite également le partage des données. Une annexe contenant le contexte technique et des informations pratiques est également jointe ci-après à titre de référence supplémentaire.

Toutes les soumissions de données doivent suivre les instructions et les lignes directrices énoncées dans la [Méthodologie de l'indicateur 14.3.1](#) et doivent être soumises à la COI via le portail de l'indicateur 14.3.1 (<https://oa.iode.org/>) avant le 19 janvier 2026.

Pour soutenir les soumissions nationales, j'invite les points focaux nationaux de la COI, les agences et institutions nationales désignées pour compiler les données associées à l'indicateur 14.3.1 relatif aux ODD à participer à un webinaire en ligne où des conseils supplémentaires seront fournis sur la façon d'obtenir des données associées à l'indicateur au niveau national dans le but d'améliorer les rapports nationaux sur les ODD. Le webinaire présentera la méthodologie de l'indicateur 14.3.1, y compris les données et métadonnées requises, ainsi que les procédures de collecte et de validation des données. Deux webinaires seront organisés par le Secrétariat de la COI aux dates suivantes :

- Mercredi 19 novembre 2025 à 16 heures UTC (anglais avec interprétation en espagnol), et
- Jeudi 20 novembre 2025 à 9 heures UTC (anglais avec interprétation en français).

Je vous invite à [vous inscrire](#) à l'atelier le plus adapté à votre fuseau horaire et à votre langue.

Pour plus d'informations sur l'indicateur 14.3.1 et sur les soumissions nationales de données associées à cet indicateur, veuillez contacter Mme Kirsten Isensee (k.isensee@unesco.org) et Mme Katherina Schoo (k.schoo@unesco.org).

Avec mes salutations distinguées,

Bien à vous,

[signature]

Vidar Helgesen
Secrétaire exécutif

Pièce jointe : Contexte technique et informations pratiques sur la soumission des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux ODD

ANNEXE : contexte technique et informations pratiques sur la soumission des données nationales au titre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux ODD

Contexte technique

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 et un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD), dont un objectif dédié à l'océan, l'ODD 14, qui appelle à « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». Il s'agit d'un point de référence essentiel pour l'engagement de la COI auprès de ses États membres et pour ses programmes aux niveaux mondial, régional et national.

Au cours de la même année, lors de sa 46e session, la Commission statistique des Nations unies a créé le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD (IAEG-SDG) composé d'États membres et chargé de : (i) élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs et cibles de l'Agenda 2030 au niveau mondial ; (ii) fournir un soutien technique pour la mise en œuvre du cadre d'indicateurs et de suivi approuvé au cours de la période de 15 ans menant à 2030 ; et (iii) examiner régulièrement les développements méthodologiques et les questions liées aux indicateurs et à leurs métadonnées.

Un an plus tard, en 2016, le Conseil exécutif de la COI, lors de sa [49^e session](#), par le biais de la décision EC-XLIX/4.1, a décidé que la COI devait « fournir un soutien normatif aux pays pour établir, mettre en œuvre, suivre et rendre compte de la mise en œuvre de l'ODD 14 relatif aux océans, et de ses objectifs connexes ».

La même année, l'IAEG-SDG a convenu d'une liste d'indicateurs pour tous les ODD, qui a été approuvée par la Commission statistique des Nations unies. La COI a été identifiée comme l'agence dépositaire de deux objectifs de l'ODD 14 et des indicateurs associés, à savoir l'acidification des océans (objectif 14.3) et la recherche scientifique marine (objectif 14.a). En tant qu'agence dépositaire, la COI a été chargée de développer la méthodologie pour l'indicateur 14.3.1 de l'ODD « *Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs* ». La COI est également chargée de collecter les données pertinentes relatives à l'indicateur auprès des États membres et de communiquer les résultats aux Nations unies.

La [Méthodologie de l'indicateur 14.3.1](#), approuvée par le Conseil exécutif de la COI à sa 51e session en 2018, fournit les conseils nécessaires sur la manière de mener des observations sur l'acidification des océans, en utilisant différents types de technologies et en mesurant différentes variables, notamment le pH, la pression partielle du dioxyde de carbone [$p\text{CO}_2$], le carbone inorganique total dissous [CT/DIC] et l'alcalinité totale [AT/TA], ainsi que la salinité et la température. Elle fournit également un soutien sur la manière de soumettre des ensembles de données à la COI et sur le type de données à soumettre, afin de garantir la fabrication de produits mondiaux et éventuellement régionaux de qualité contrôlée. La méthodologie a été élaborée en collaboration avec le Programme d'échange international de données et d'informations océanographiques (IODE) de la COI, des experts internationaux en matière d'acidification des océans (y compris des gestionnaires de données) et le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON).

La COI collabore actuellement avec des gestionnaires de données et d'autres experts dans le domaine de l'observation du carbone océanique afin de développer un système de données fédérées pour le portail de données de l'ODD 14.3.1, en reliant ce portail de données à d'autres bases de données nationales et internationales hébergeant des données sur l'acidification des océans. Lorsque ce système sera opérationnel, les ensembles de données relatifs à l'indicateur 14.3.1 seront automatiquement échangés entre les bases de données, ce qui évitera aux auteurs et aux gestionnaires de données de soumettre leurs données à plusieurs bases de données. Jusqu'à

ce que ce système soit en place, le [Portail de données de l'indicateur 14.3.1](#) est la méthode préférée de soumission des données pour l'indicateur 14.3.1.

Toutes les données seront librement accessibles, conformément aux principes du [Principes FAIR](#)¹ et à la ([Politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques \(résolution XXII-6 de la COI\)](#)². L'accès libre aux données est encouragé et il est prévu que les données et les métadonnées soient partagées et utilisées sous l'une des licences Creative Commons suivantes : les ensembles de données qui peuvent être partagés librement sans restriction (CC0, CC-BY) ; avec des restrictions pour une utilisation commerciale (CC-NC) ; ainsi que ceux qui permettent uniquement à la COI-UNESCO de dériver des produits utilisés aux fins de l'indicateur 14.3.1 relatif aux ODD. Le processus de soumission des données sur le portail comprend et explique toutes les étapes décrites ci-dessus.

Informations pratiques

- SOUMISSION DES DONNÉES** : Les données soumises pour l'indicateur 14.3.1 doivent être validées en tant que données nationales soumises par les États membres de la COI. Pour ce faire, les données doivent être soumises par l'intermédiaire d'une agence nationale compétente, telle qu'un Centre national de données océanographiques (CND) ou une agence similaire officiellement désignée par le pays, qui soumettra ensuite les données à la COI en tant que données nationales officielles. En raison de la nouveauté que constitue la collecte de données sur l'acidification des océans à l'échelle mondiale, les voies et les infrastructures nécessaires à cette collecte de données ne sont pas toujours en place. Lorsque des données seront soumises à l'indicateur relatif aux ODD par différentes voies, que ce soit par des chercheurs individuels, des auteurs de données ou des instituts de recherche, la COI contactera l'agence nationale compétente pour valider l'ensemble de données soumises en tant que données nationales soumises par l'État membre de la COI. Les auteurs des données peuvent ne pas connaître les gestionnaires de données pertinents et les CND responsables du traitement de leurs données. Les CND peuvent ne pas être équipés pour gérer les données, ou être totalement absents.
- CENTRES DE DONNÉES NATIONAUX** : C'est pourquoi les auteurs de données sont encouragés à se renseigner sur les centres de données compétents dans leur pays. L'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI dispose d'une liste de centres de données nationaux disponible sur son [site Web](#)³. Pour les pays qui ne figurent pas sur la liste, les auteurs de données peuvent contacter l'IODE pour obtenir des conseils supplémentaires ou se mettre en rapport avec leur [point focal national de la COI](#)⁴. Dans les cas où les pays ne disposent pas d'un Centre national de données océanographiques, l'IODE peut aider à la mise en place d'une Unité de données associée (ADU) qui, une fois autorisée par le pays en question, peut également soumettre des données nationales officielles.
- SOURCES DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES** : Parallèlement, les gestionnaires de données peuvent ne pas connaître les chercheurs qui collectent les données d'observation de l'acidification des océans dans leur pays (auteurs des données). Par conséquent, les données générées par les auteurs de données peuvent ne pas être soumises aux centres de données concernés et donc, en fin de compte, ne pas être prises en compte dans l'indicateur. L'une des sources que les gestionnaires de données peuvent utiliser pour se connecter aux créateurs de données disposant de données pertinentes dans leur pays est le Réseau mondial d'observation

¹ Principes FAIR : <https://www.nature.com/articles/sdata201618>

² Le texte de la résolution XXII-6 de la COI : http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=338

³ La liste des Centres de données nationaux est disponible ici : https://www.iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=61&Itemid=100057

⁴ La liste des points focaux nationaux de la COI est disponible ici : http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=17716

de l'acidification des océans ([GOA-ON](#)⁵) et son [explorateur de données](#)⁶. Le GOA-ON compte des membres dans plus de 100 pays, et nombre d'entre eux ont répertorié leurs moyens d'observation sur le portail de données. En outre, la prise de contact avec les instituts de recherche nationaux et régionaux, les universités et les agences peut aider à mettre en relation les gestionnaires de données avec les auteurs des données.

4. **PORTAIL DE DONNÉES** : Pour faciliter la soumission des données, l'IODE héberge un [portail de données](#)⁷ pour l'indicateur 14.3.1 relatif aux ODD. Le portail consiste en une interface basée sur le Web, qui permettra aux fournisseurs de données (à la fois les auteurs et les gestionnaires) de soumettre les données et les fiches de métadonnées en ligne. Le portail de données servira également à stocker les données et à les rendre accessibles à tous. Toutes les données soumises pour l'indicateur 14.3.1 seront stockées sur un serveur hébergé par l'Échange international de données et d'informations océanographiques (IODE) de la COI. Le serveur comprendra un portail de données pour la soumission (voir ci-dessus), le stockage, le contrôle de la qualité et le partage des données. Pour soumettre des données, veuillez suivre les [Instructions](#) sur la page du portail de données. Pour plus d'informations sur le processus de soumission, veuillez vous référer à l'onglet « Foire aux questions » sur la page du portail de données.
5. **AUTRES OPTIONS DE TRANSMISSION DES DONNÉES** : Les soumissions alternatives qui utilisent les formats de données adéquats (par exemple : .csv ou .xls) sont également acceptées. À cette fin, des modèles de données et des fichiers de métadonnées pour les informations requises sont disponibles sur le portail en ligne (<https://oa.iode.org>). Ces fichiers de données peuvent être téléchargés et, une fois complétés, peuvent être envoyés directement au Secrétariat de la COI aux adresses électroniques suivantes : Mme Kirsten Isensee (k.isensee@unesco.org) et Mme Katherina Schoo (k.schoo@unesco.org).

⁵ Site Web du GOA-ON : <http://goa-on.org/home.php>

⁶ Le portail d'exploration des données du GOA-ON est accessible ici : <http://portal.goa-on.org/Explorer>

⁷ Portail de données sur les ODD : <https://oa.iode.org/>